

# **EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS**

## **du conseil communal**

### **de la commune de BOUS**

#### **COMMUNE**

Séance publique du 23 avril 2020

#### **DE BOUS**

Date de l'annonce publique de la séance : 15 avril 2020

Date de la convocation des conseillers : 15 avril 2020

Présences :

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Pierre BRAUN, Patricia GONZALEZ, Bernd ZIMMER, Antonio DA COSTA ARAUJO, Aurore RÖSSLER, conseillers

Bernard HEINESCH, secrétaire ff.

Absent et excusé: Jos Johanns;

Joé Beissel pour le point supplémentaire 8.c en application de l'article 20 de la loi communale modifié du 13 décembre 1988

En application de l'article 10 et 11 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020, portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, la réunion du conseil communal a eu lieu au Sport-a Kulturzenter à Bous.

#### **Le Conseil Communal,**

a ajouté à l'unanimité des membres présents un point 8 sur l'exercice du droit de préemption à l'ordre du jour

01) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil communal du 27 février 2020.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recette.

03) a décidé à l'unanimité des membres présents d'adhérer au syndicat SIAS, de participer aux seules activités du SIAS relatives à la protection et la conservation de la nature et des ressources naturelles et d'approuver par conséquent les statuts du SIAS.

04) a approuvé à l'unanimité des membres présents un avenant au règlement communal de circulation du 07 juin 2019 relatif à la limitation de la vitesse maximale autorisée sur le chemin vicinal « Um Hintgen » entre Bous et Greiveldange à 50 km/h.

05) sur le vu des rapports de vérification des services compétents du Ministère de l'Intérieur du 24 mars 2020 et en considération des explications du collège échevinal, formulées dans sa délibération du 14 avril 2020, quant aux remarques du Ministère de l'Intérieur par rapport aux comptes administratifs, a arrêté provisoirement à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2018 conformément au tableau suivant :

Service ordinaire		Service extraordinaire	
Recettes	5.803.582,34.-	Recettes	119.910,92.-
Dépenses	3.145.992,91.-	Dépenses	1.604.517,55.-
Boni	2.657.589,43.-	Mali	1.484.606,63.-
Boni 2017	10.549.691,71.-		
Boni 2018	11.722.674,51.-		

06) a pris note des explications du secrétaire communal ff. relatives à une révision des taxes communales pour l'enlèvement des déchets. Comme la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets impose aux communes de recouvrir l'ensemble des frais encourus par la gestion des déchets et comme la commune de Bous n'atteint pas la couverture des frais encourus, une hausse des taxes est inévitable. Le conseil communal propose de répartir les taxes en une partie fixe, servant à recouvrir les frais de collectes et de transport, et une partie variable calculée en fonction du volume des poubelles des déchets ménagers.

07) a pris note des explications du collège échevinal relatives à une demande de location d'un terrain communal à Erpeldange

a pris note des explications du collège échevinal par rapport au mode de lecture des compteurs d'eau et le calcul des estimations des taxes eau et propose de reporter le remplacement des anciens compteurs jusqu'à ce qu'une solution compatible avec les outils de facturation du SIGI puisse être mise en place.

a pris note des explications du collège échevinal par rapport à la consommation accrue d'eau potable depuis le début de la période de confinement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19

08) a) a décidé à l'unanimité des membres présents d'exercer le droit de préemption sur une parcelle sise à Rolling, lieu-dit « rue d'Assel », ceci dans l'intérêt de la réalisation d'infrastructures d'utilité publique à savoir la réalisation de mesures anti-crues ainsi que l'installation d'un abri de bus.

b) a décidé à l'unanimité des membres présents d'exercer le droit de préemption sur une parcelle sise à Rolling, lieu-dit « A Breedent », ceci dans l'intérêt de la réalisation d'infrastructure publique, à savoir une liaison « Mobilité douce » entre les localités de Rolling et Bous.

c) a décidé avec 5 voix pour et 2 voix contre de renoncer au droit de préemption sur un jardin sis à Bous, lieu-dit « Bous ».

d) a décidé avec 6 voix pour et 2 voix contre de renoncer au droit de préemption sur un jardin sis à Bous, lieu-dit « Bous ».

Willy